

République Française
Département : ARIEGE
Arrondissement : Pamiers
ROQUEFIXADE - Commune

Séance du vendredi 29 mai 2026

Délibération N° DE_020_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	10	11
Date de la convocation : 22/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
7	4	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-neuf mai deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de Michel Sabatier.

Présents : Michel SABATIER, Marc VALLVE, Jean-Barthélémy MARIS, Dominique DUMONS, Chantal FABRE, Richard BOESPFLUG, Pauline LEVENARD, Florence TOUBERT, Benoit JOLIBERT, Laetitia BOSSUET

Représentés : Céline SOULETIE - AUTHIÉ représentée par Florence TOUBERT

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal FABRE est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Choix du devis boîtier des cloches

Le Maire, expose à l'Assemblée la nécessité d'intervenir sur le système de commande d'électrification des cloches de l'église communale, l'équipement actuel présentant des signes de vétusté importants.

Il présente au Conseil Municipal deux options techniques issues des devis reçus :

- **Option 1** : Le remplacement simple de la batterie sur le boîtier existant, pour un montant de 65.00 € HT, soit 78.00 € TTC.
- **Option 2** : Le remplacement complet du boîtier de commande par un matériel aux normes actuelles, modèle OPUS 2, pour un montant de 1 707.00 € HT, soit 2 048.40 € TTC.

Le Maire expose qu'au vu de la vétusté générale de l'installation existante, le simple remplacement de la batterie ne garantit pas la pérennité du système à moyen terme. Il préconise par conséquent d'opter pour la seconde solution, à savoir le changement complet de l'équipement, afin de sécuriser et de moderniser durablement la commande des cloches.

Un débat s'instaure au sein du Conseil Municipal concernant ces deux propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **RETIENT** l'option n°2 préconisant le changement complet de l'installation existante.
- **APPROUVE** le devis pour le remplacement complet du boîtier de commande des cloches de l'église par un boîtier moderne de modèle OPUS 2, pour un montant de 1 707.00 € HT, soit 2 048.40 € TTC.

Date de transmission de l'acte: 09/06/2026

Date de reception de l'AR: 09/06/2026

009-210902490-DE_020_2026-DE

A G A D **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis retenu, ainsi que toutes les pièces administratives nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michel Sabatier
Président de séance



Chantal FABRE
Secrétaire de séance